

parlé dans le même sens. Je ne crois pas que nous persuaderons de nombreux antiabolitionnistes en répétant simplement ce qui a déjà été dit. Il y a 100 ou 200 ans, il y avait en Angleterre environ 100 ou 150 crimes capitaux. Chaque fois que le Parlement était saisi de cette affaire, quelqu'un affirmait que, si on rayait de la liste un des crimes dits capitaux, on protestait que la population demeurerait sans défense et qu'il y aurait un nombre accru de crimes de ce genre. Par conséquent, les mêmes arguments étaient invoqués pour 100 crimes différents et chaque fois on parvenait à prouver qu'ils étaient absolument faux.

Le même vieil argument a été présenté à la Chambre et quel que soit le nombre d'États qui aient fait cette expérience et prouvé que la suppression de la peine de mort ne laisse pas la population sans défense et ne provoque pas une vague de crimes, les antiabolitionnistes n'acceptent pas encore ces témoignages. Je me demande donc de quelle sorte de preuve ils ont besoin? Je prétends qu'ils auraient besoin de l'essai de 5 ans prévu dans le projet de loi. Je suppose alors qu'ils vont se tapir dans leur coin et trembler durant cette période de 5 ans. Après la période de 5 ans, le nombre de crimes aura peut-être tellement diminué que nous nous enorgueillerons d'être des précurseurs, ou l'initiative du gouvernement fera perdre la tête aux gens et entraînera une recrudescence de meurtres. Ils diront alors: «Vous voyez, nous avions raison.»

Il faudra bien que je vote pour ce bill malgré ma répugnance. J'espère qu'à l'étape de l'étude au comité, nous pourrions éliminer cette exception en faveur des policiers. Je trouve qu'il est ridicule d'introduire dans ce bill un article qui tourne en dérision l'argument qui me permet d'appuyer ce bill proprement dit. Quelle que soit la décision de la Chambre, j'espère que le gouvernement obéira au Parlement. Rien ne porte davantage atteinte au respect dû à cette institution, que la manière presque constante dont le gouvernement affiche son mépris pour le Parlement. Comment osons-nous attendre des Canadiens qu'ils fassent confiance à nos institutions judiciaires et croient encore à la notion de justice lorsque ceux qui ont pour devoir de préserver nos institutions et de sauvegarder l'administration de la justice nous montrent de tels exemples.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, le député me laisserait-il poser une question?

M. Nugent: Avec plaisir.

L'hon M. Churchill: Le député s'est montré plus sévère pour les antiabolitionnistes qu'il est d'usage pour un homme d'une nature aussi bienveillante que la sienne. N'est-il pas injuste lorsqu'il généralise et dit que les antiabolitionnistes ont resservi constamment tous leurs vieux arguments? Je fais remarquer, en effet, au député, que je respecte au demeurant beaucoup, que dans un discours que j'ai prononcé il y a un an et demi je n'ai pas recouru à tous les vieux arguments.

J'ai invoqué des arguments que j'ai crus nouveaux, et je me demande alors si le député veut vraiment généraliser autant qu'il l'a fait.

• (4.00 p.m.)

M. Nugent: Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de préciser que, lorsque j'ai parlé de «vieux arguments», je songeais à celui selon lequel nous affaiblirions la lutte contre le meurtre en supprimant la peine de mort. La chose est claire, me semble-t-il, à en juger par les constatations à l'égard des catégories de crimes que nous avons rayées de la liste des crimes punissables de mort, surtout depuis un siècle. Si j'ai dit que les antiabolitionnistes à la Chambre ne font qu'utiliser cet ancien argument, j'aimerais retirer cette déclaration. Je répète simplement que l'argument le plus fort, et le seul donc se réclament la plupart des tenants du maintien de la peine de mort, est le même qu'on a cent fois utilisé et qui a été cent fois réfuté.

M. J. P. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt le discours de mon ami et collègue, le député d'Edmonton-Strathcona (M. Nugent). Le député d'Elgin (M. Stafford) m'a aussi intéressé. Si j'entends d'autres discours aussi sincères de la part des abolitionnistes, je pourrais revenir à ma position initiale d'antiabolitionniste.

Je n'ai pas pris part, il y a 16 mois, au débat sur la peine de mort et j'hésite à m'y engager aujourd'hui, car je suis fermement convaincu qu'on ne peut, en toute équité, en arriver à un accord d'ensemble sur un problème aussi délicat. Je pense comme mon honorable ami d'Edmonton-Strathcona (M. Nugent) que personne ne peut le résoudre par la seule logique, non plus d'ailleurs que par les données statistiques.

Il y a 16 mois, quand l'abolition de la peine capitale a été discutée pour la première fois à la Chambre, j'ai voté sans hésitation contre le projet de loi. Depuis lors le processus d'évolution a finalement abouti à ce bill du gou-